

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26
Date de la convocation : 4 mars 2010



L'an deux mille dix et le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, MM ALLOUCHE, BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON et SAVY.

PROCURATIONS :
Mme ROMERO en faveur de M. OUSSET
Mme PLAYS en faveur de M. ALLOUCHE
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme LABORDE
M. PAUL en faveur de M. BOUISSEREN
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTES : Mmes CONFAIS et TARAYRE.

BUDGET ANNEXE – MEDIATHEQUE TH. MONOD – Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. OUSSET

Les services financiers de la commune rencontre des difficultés quant au paiement des marchés sur le budget annexe. En effet les services du Trésor Public ont renvoyé illégalement les bordereaux de mandats et les mandats s'y rapportant. Afin de ne pas pénaliser nos fournisseurs, et bien que cette interprétation prête largement à débat, il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications de crédits suivantes :

- Dépense de fonctionnement : - 99 000 €
 - 023 – virement section d'investissement : - 99 000 €
- Recettes de fonctionnement : - 99 000 €
 - 7474 – Participation des Communes : - 99 000 €
- Dépenses d'investissement : - 1 184 500 €
 - 1641 Capital des emprunts : - 99 000 €
 - OP 10 Matériel
 - 2184- mobilier : - 80 000 €
 - OP 11 : Bâtiment
 - 2313 – immos en cours : - 1 005 500 €

- Recettes d'investissement : - 1 184 500 €
 - O21- Autofinancement prévisionnel : - 99 000 €
 - 1641 : emprunt : 1 085 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages (cinq abstentions).

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17 MARS 2010
et publication
le 25 MARS 2010